



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
22 juin 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 19 de la liste préliminaire*
Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Conseil économique et social
Session de 2017
28 juillet 2016-27 juillet 2017
Point 11 a) de l'ordre du jour
Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux du Forum sur le suivi du financement du développement, y compris de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED (New York, du 22 au 25 mai 2017)¹

I. Introduction

1. Le deuxième Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement s'est tenu à New York du 22 au 25 mai 2017. Il était présidé par le Président du Conseil, Frederick Musiiwa Makamure Shava (Zimbabwe). Il a réuni un grand nombre de représentants de haut niveau, dont 20 ministres et vice-ministres, ainsi que de nombreux responsables gouvernementaux des finances, des affaires étrangères et de la coopération au service du développement. Il a par ailleurs vu la participation d'un nombre sans précédent d'Administrateurs du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (24, au total), et de hauts fonctionnaires du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, y compris les principales institutions concernées. Le Forum a également été marqué par une forte représentation des organisations de la société civile, du secteur privé et des autorités locales.

2. Le premier jour du débat ministériel, une réunion spéciale de haut niveau s'est tenue avec le Groupe de la Banque mondiale, le FMI, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

* A/72/50.

¹ On trouvera un résumé plus détaillé du Forum sur le suivi du financement du développement de 2017 dans une publication disponible à l'adresse www.un.org/esa/ffd.



développement (CNUCED). La séance du matin a été l'occasion pour les dirigeants des principales institutions concernées, ainsi que leurs organisations intergouvernementales, d'échanger avec leurs homologues du système des Nations Unies sur des questions d'intérêt commun au titre du suivi des décisions relatives au financement du développement. La réunion spéciale de haut niveau a notamment eu pour point d'orgue le dialogue avec les représentants des organes intergouvernementaux et les hauts responsables de la Banque mondiale, du FMI et de la CNUCED, qui a tourné autour de deux grands thèmes : a) le renforcement de la cohérence des politiques dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba; et b) les inégalités et la croissance inclusive. Le deuxième jour du débat ministériel était consacré à trois tables rondes ministérielles sur les mesures prises en vue de la mise en œuvre des engagements figurant dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres résultats du financement du développement, suivies du débat général.

3. Le débat d'experts comprenait quatre tables rondes thématiques multipartites et deux échanges de vues entre experts. Un dialogue a par ailleurs été organisé entre les parties prenantes, dont la société civile, le secteur privé et les autorités locales, avant la tenue d'une table ronde sur les conclusions des forums mandatés par le Programme d'action d'Addis-Abeba et les informations les plus récentes relatives aux principales initiatives volontaires lancées lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

4. Les participants étaient saisis d'une note du Secrétaire général intitulée « Financement du développement : progrès et perspectives » ([E/FFDF/2017/2](#)). Le rapport établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement pour 2017 a constitué la principale contribution de fond.

II. Ouverture du Forum sur le suivi du financement du développement

5. À l'ouverture du Forum, le Président du Conseil économique et social, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies (message vidéo), la Directrice générale du FMI, Christine Lagarde (message vidéo), le Premier Vice-Président pour le Programme de développement à l'horizon 2030, les relations avec les organismes des Nations Unies et les partenariats de la Banque mondiale, Mahmoud Mohieldin, et le Directeur général adjoint de l'OMC, Yonov Frederick Agah, ont fait des déclarations.

6. Le Président du Conseil économique et social a souligné que le monde faisait face à une multitude de défis économiques, sociaux, environnementaux et humanitaires, et qu'il était plus important que jamais, pour réaliser les objectifs de développement durable dans un contexte si difficile, de mettre en œuvre intégralement et rapidement le Programme d'action d'Addis-Abeba. En s'accordant sur un document final du Forum qui traite des questions de fond avec le souci de l'exhaustivité, en réaffirmant les principaux éléments du Programme d'action d'Addis-Abeba et en prenant de nouveaux engagements quant aux politiques à adopter et aux mesures à prendre, la communauté internationale enverrait le signal fort qu'elle restait profondément attachée au multilatéralisme et au Partenariat mondial pour le développement durable. À cet égard, le Président du Conseil a félicité les deux facilitateurs et les Représentants permanents respectifs de la Belgique et de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies pour les efforts impressionnants qu'ils déployaient afin de réunir un consensus au sujet du document final du Forum, qui éclairerait les débats du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

7. La Vice-Secrétaire générale a souligné que le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris constituaient le cadre du développement durable. Elle a insisté sur la nécessité, compte tenu de la conjoncture mondiale difficile, d'engager de nouveaux investissements à long terme et de qualité pour stimuler la croissance durable à faibles émissions de carbone et de prendre des mesures propres à répondre aux besoins des plus démunis et des personnes vulnérables. Le Forum était l'occasion de réaffirmer l'engagement collectif des gouvernements et de toutes les parties prenantes en faveur du développement durable et du multilatéralisme.

8. M^{me} Lagarde a présenté cinq aspects essentiels de l'action menée par le FMI pour faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba : a) renforcer l'architecture financière internationale tout en dotant les pays d'un financement extérieur pour soutenir leurs efforts de développement; b) aider les pays à mieux employer les recettes intérieures; c) évaluer les effets négatifs des flux financiers illicites, notamment l'évasion fiscale et le produit des activités criminelles, sur les initiatives de développement, et appuyer les réformes voulues; d) collaborer avec les petits États pour concourir au renforcement de leur résilience macroéconomique et financière aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques; e) promouvoir la soutenabilité de la dette et étudier des moyens innovants de gérer la dette publique.

9. M. Mohieldin a souligné que, pour qu'on ne parle plus de milliards mais de milliers de milliards d'aide publique au développement (APD) en investissements de toute sorte, les banques multilatérales de développement devaient modifier la manière dont elles abordaient le financement du développement. La Banque mondiale avait fait quelques progrès à cet égard, notamment : a) en procédant à une reconstitution sans précédent des fonds de son association internationale de développement, à hauteur de 75 milliards de dollars; b) en travaillant étroitement avec le FMI et d'autres banques multilatérales de développement pour rehausser l'efficacité des entreprises de mobilisation des ressources nationales, mettre en place un cadre d'évaluation de la politique fiscale et mieux faire entendre la voix des pays en développement dans les discussions mondiales relatives à la fiscalité; c) en créant des filières propres à favoriser les investissements du secteur privé, dans la mesure du possible.

10. M. Agah a insisté sur l'importance des accords commerciaux multilatéraux dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Sur ce point, il a mis l'accent sur le fait que le commerce était un moteur de la croissance économique. Toutefois, la croissance du commerce se maintenait en deçà de celle du produit intérieur brut (PIB) depuis la crise financière de 2008 et il convenait de trouver, sur le plan des politiques, le bon équilibre pour y remédier. Le système commercial multilatéral fondé sur des règles était indispensable en cela qu'il conférait prévisibilité, sécurité et viabilité aux relations internationales. Le Directeur général adjoint a conclu qu'il fallait donner la priorité au renforcement du système et à la mise en œuvre de nouvelles réformes afin que l'OMC contribue plus avant à la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

III. Déclarations des institutions concernées

11. Le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, Christopher Onyanga Aparr (Ouganda), la Secrétaire exécutive du Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI, Yvonne Tsikata, et la Secrétaire adjointe du Comité monétaire et financier international du FMI, Patricia Alonso-

Gamo, ont fait des déclarations. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Wu Hongbo (en qualité de Président du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement), le Secrétaire général de la CNUCED, Mukhisa Kituyi (message vidéo), l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Tegegnetwork Gettu (au nom du Groupe des Nations Unies pour le développement), et la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Shamshad Akhtar (au nom des commissions régionales), ont par ailleurs fait des exposés liminaires. Un débat général a fait suite à ces exposés.

12. M. Aparr a souligné que la mondialisation devait profiter à tous et que la revitalisation de la solidarité et du partenariat à l'échelle mondiale était un élément essentiel du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il a proposé que le Forum étudie :

- a) comment les pays en développement pouvaient mobiliser les ressources nationales et internationales dans un contexte où la croissance du commerce était faible;
- b) quelles réformes il faudrait entreprendre pour créer des régimes d'investissement et des marchés financiers internationaux qui soient inclusifs;
- c) comment assurer la participation des pays en développement à la gouvernance économique mondiale;
- d) comment les pays en développement pouvaient tirer profit des nouvelles possibilités qui s'offraient, notamment le commerce électronique.

13. M^{me} Tsikata a présenté un résumé des travaux du Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI à sa quatre-vingt-quinzième réunion, tenue à Washington le 22 avril 2017. Lors de cette réunion, les gouverneurs avaient demandé à la Banque mondiale et au FMI de fournir conseils et appui pour promouvoir des politiques de croissance durable et sans exclusive, exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et protéger les plus vulnérables. Les membres du Comité avaient également souligné qu'il était nécessaire de réduire les inégalités afin de garantir une croissance durable et à long terme. Les gouverneurs avaient soutenu les activités renforcées de la Banque mondiale en matière de préparation, de prévention et d'intervention face aux crises par l'intermédiaire d'investissements visant à remédier aux causes profondes de la fragilité et à lutter contre ses facteurs en aidant les pays à accroître leur résilience institutionnelle et sociale.

14. M^{me} Alonso-Gamo a décrit trois éléments de la stratégie du FMI : les politiques structurelles, budgétaires et monétaires. Le Fonds continuerait d'aider ses membres à financer les engagements qu'il avait pris quant au suivi du développement :

- a) en fournissant des orientations, un appui financier et des services de renforcement des capacités;
- b) en facilitant des solutions multilatérales entre les pays pour relever les défis mondiaux;
- c) en apportant une assistance aux pays à faible revenu, aux pays exportateurs de produits de base et aux petits États fragiles.

15. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a lancé officiellement le rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement pour 2017 et en a présenté les principales conclusions. Il a fait observer que des actions conjuguées au niveau des pays, associées à la coopération internationale, pouvaient contribuer à modifier la trajectoire de l'économie mondiale et faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, il convenait d'investir davantage et à long terme dans le développement durable. Sur ce point, le Groupe de réflexion a proposé des mesures pour lever les obstacles aux investissements privés et renforcer les investissements publics dans les infrastructures et les objectifs de développement durable.

16. M. Kituyi a exprimé sa préoccupation face aux tendances observées depuis quelque temps dans le domaine de l'aide publique au développement, qui

compromettaient la réalisation des objectifs essentiels de l'aide en question. Il fallait renforcer les partenariats avisés avec le secteur privé, notamment grâce à des initiatives plus pragmatiques, comme l'initiative des bourses pour un investissement durable. D'autre part, les risques liés aux partenariats public-privé devaient être analysés conjointement afin de ne pas alourdir le fardeau de la dette pour les générations futures. M. Kituyi a rappelé aux participants qu'il n'existait pas de raccourci dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

17. M. Gettu a insisté sur le fait qu'il était capital de mobiliser des investissements à long terme en faveur du développement durable et de fournir aux plus démunis et aux plus vulnérables une protection sociale qui soit viable sur le plan budgétaire et adaptée aux contextes nationaux. Les ressources allouées à l'accueil de réfugiés dans les pays donateurs ne devaient pas empiéter sur l'aide publique au développement, destinée à favoriser le développement durable à long terme. Le PNUD aidait les pays à mettre en place des cadres de financement intégrés, axés sur les interventions ciblées, la facilitation de l'investissement privé et l'établissement de partenariats.

18. M^{me} Akhtar a fait part de son impression que la défiance croissante à l'égard de la mondialisation aboutissait à des mesures protectionnistes à courte vue et entraînait un resserrement inattendu de la politique monétaire, ce qui avait pour effet d'aggraver l'incertitude mondiale et risquait de nuire à la croissance dans la région Asie-Pacifique. Il fallait que les politiques jouent un plus grand rôle dans l'élargissement des filets de sécurité sociale et la réduction des inégalités. Les commissions régionales s'efforçaient d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba en concentrant leur action dans quatre domaines majeurs : la mobilisation des ressources intérieures, l'efficacité de la gestion des finances publiques, la promotion de l'investissement dans les infrastructures et l'inclusion financière.

IV. Dialogue avec les organes intergouvernementaux des principales institutions concernées

19. Le dialogue était présidé par le Président du Conseil économique et social et animé par Sara Eisen de CNBC. Le Président du Conseil, le Codoyen du Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale, Hervé de Villeroché, le Directeur exécutif du FMI, Hazem Beblawi (au nom du Doyen du Conseil des administrateurs du FMI), et le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, Christopher Onyanga Aparr, ont fait des observations liminaires.

20. Le Président du Conseil économique et social a souligné que les principales institutions concernées par le financement du suivi du développement alignaient plus que jamais leurs flux de travaux sur les objectifs énoncés dans les instruments adoptés sous l'égide des Nations Unies, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris. En s'appuyant sur une croissance solide, il était possible, à la faveur de politiques et de méthodes adaptées, d'améliorer la croissance tout en réduisant les inégalités. Le Président a mis l'accent sur le fait que l'investissement dans des infrastructures résilientes qui profitaient à tous constituait un moyen important de remédier aux inégalités concernant l'accès aux marchés, au financement et aux technologies.

21. M. de Villeroché a noté que le Forum jouait un rôle crucial dans le suivi des engagements et des initiatives touchant au financement de la concrétisation des

objectifs de développement durable. Il a souligné que l'aide publique au développement devait être utilisée de façon stratégique pour mobiliser des capitaux privés complémentaires. L'Association internationale de développement du Groupe de la Banque mondiale était parvenue à une reconstitution sans précédent de ses ressources, à hauteur de 75 milliards de dollars. La Société financière internationale avait adopté une nouvelle stratégie de long terme pour donner plus de poids à l'investissement privé et renforcer la coopération stratégique dans les secteurs clefs des pays en développement. La Banque mondiale était déterminée à mettre son bilan au service des objectifs de développement durable.

22. M. Beblawi a noté qu'il existait une convergence étroite entre la reprise économique mondiale et une série de mesures prises par les principales institutions concernées. Il a informé le Forum que, plus tard dans la semaine, le Conseil exécutif du FMI examinerait des propositions visant à améliorer le Cadre de soutenabilité de la dette pour les pays à faible revenu qui sont membres du Fonds. Il a reconnu qu'il importait de maintenir la coopération du FMI avec d'autres grandes institutions concernées conformément à leurs mandats respectifs afin de mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba.

23. M. Aparr a noté que tous les pays devaient développer leurs exportations et réformer leurs politiques commerciales pour amorcer la collecte des recettes intérieures au niveau national. Il fallait que les banques de développement et le secteur privé surmontent les obstacles à l'investissement dans les pays les moins avancés. Il était également crucial que les donateurs soient tenus d'honorer leurs engagements à l'égard de ces pays en matière d'aide publique au développement. M. Aparr a en outre exprimé le souhait que des débats plus ouverts se tiennent à l'ONU au sujet de la dette souveraine.

24. Le dialogue a porté sur deux thèmes : a) la promotion de la cohérence des politiques dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba; b) les inégalités et la croissance inclusive. Au titre du premier thème, les principaux intervenants ont été : l'Administrateur de la Banque mondiale Frank Heemskerk; le Président du Comité du Conseil d'administration du FMI chargé de la liaison avec la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, Daouda Sembene; le Vice-Président du Conseil économique et social, Nabeel Munir (Pakistan).

25. M. Heemskerk a fait observer que l'Organisation des Nations Unies était à même de promouvoir la cohérence en définissant des seuils de référence quant aux résultats obtenus par les États Membres et en mettant la pression sur le secteur privé au moyen de comparaisons entre pairs. Il fallait élaborer un ensemble d'outils permettant de faciliter la participation des entreprises plus modestes. Le meilleur levier restait néanmoins un État qui fonctionnait bien. Dans ce contexte, M. Heemskerk a estimé que les ressources de l'Association internationale de développement devaient être utilisées efficacement et mises au service des plus pauvres parmi les pauvres.

26. M. Sembene a noté que les perspectives de croissance étaient en recul, notamment pour les pays à faible revenu. Le FMI appuyait le renforcement des capacités en matière de gestion des risques de catastrophe et de gestion des finances publiques au profit des États fragiles et des pays à faible revenu. Il avait également pris des mesures destinées à aider les pays à faible revenu, en octroyant davantage de financements à taux réduit et en accentuant encore l'allègement de la dette. Le Fonds avait aussi amélioré l'accès aux financements à taux réduit pour les pays frappés par des catastrophes naturelles. Il continuait de s'employer à promouvoir la stabilité économique et financière mondiale en consolidant le filet de sécurité financière et les réformes de la réglementation à l'échelle internationale.

27. M. Munir a noté que les pays continuaient, au niveau national, d'éprouver des difficultés à élaborer des politiques multisectorielles, intégrées et cohérentes et des mesures propres à favoriser la réalisation des objectifs de développement durable. Il convenait que la communauté internationale apportait un appui accru à l'élaboration de ces politiques, notamment pour les pays présentant des situations particulières. Les mécanismes régionaux existants devaient continuer d'adapter leurs programmes de travail au Programme d'action d'Addis-Abeba et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et il fallait faire plus pour renforcer la compatibilité entre les politiques nationales et les priorités du développement à l'échelle mondiale.

28. Au cours du débat, les institutions commerciales et financières internationales ont été appelées à rehausser leur soutien politique et financier aux pays à faible revenu et aux États fragiles en matière de gestion des finances publiques et de mobilisation des ressources nationales, d'inclusion financière et de lutte contre les flux financiers illicites. L'accent a été mis sur la nécessité d'intégrer systématiquement le commerce dans les objectifs de développement durable et de renforcer les capacités commerciales. À cet égard, trois priorités sont ressorties : a) engager des réformes de nature à faciliter le commerce; b) fixer de nouvelles règles mondiales en ce qui concerne le commerce électronique; c) améliorer l'accès des petites entreprises au financement.

29. Au titre du deuxième thème, les principaux intervenants étaient : l'Administratrice de la Banque mondiale, Patience Bongiwe Kunene; l'Administratrice du FMI, Nancy Gail Horsman; l'Administratrice du FMI, Masaaki Kaizuka; le Vice-Président du Conseil économique et social, Jürgen Schulz (Allemagne).

30. M^{me} Kunene a évoqué deux questions relatives aux inégalités : l'accès et la qualité. Elle a noté que l'une des lacunes les plus visibles avait trait à la connectivité. Par exemple, le rythme de l'urbanisation était rapide en Afrique, tandis que la connectivité entre les villes était faible. Pour y remédier, il fallait des stratégies fondées sur la demande afin d'élaborer en toute connaissance de cause des solutions utilisant les données.

31. M^{me} Horsman a fait observer que, dans la plupart des économies avancées et des marchés émergents, les inégalités s'étaient creusées après la crise financière de 2008. Les recherches menées par le FMI montraient que le changement technologique était, davantage que l'intégration, le principal facteur de la baisse du revenu du travail dans les économies avancées et constituait par conséquent le moteur des inégalités. Le protectionnisme n'était pas la solution. Le FMI réagissait en dispensant des conseils pratiques à l'appui d'une croissance profitant à tous et de nature à stimuler la productivité.

32. M. Kaizuka a noté que le FMI tenait compte des particularités nationales, telles que le manque de moyens pour appliquer les politiques, dans ses conseils pratiques. Le Fonds utilisait également une méthode basée sur des jalons pour évaluer l'incidence d'interventions tablant sur le long terme. M. Kaizuka a encouragé les institutions à se partager efficacement les tâches en fonction de leurs mandats et de leurs avantages comparatifs.

33. M. Schulz a souligné que les inégalités occupaient une place centrale dans l'ordre du jour du Conseil économique et social. Il était nécessaire de s'attaquer aux problèmes systémiques et de mettre en place des institutions inclusives à tous les niveaux. Il fallait également se doter des politiques et réglementations adaptées pour veiller à ce que chacun tire avantage des gains économiques d'une société. À cet égard, il était essentiel d'améliorer la qualité des données et de les ventiler plus avant.

34. Au cours du débat, les participants ont noté que la technologie et l'économie numérique offraient certes des possibilités, mais qu'elles donnaient aussi lieu à des inégalités. Le Groupe de la Banque mondiale et le FMI ont également insisté sur le travail considérable qu'ils effectuaient au profit de l'égalité des sexes. En outre, il a été question de protection sociale, y compris l'objectif du FMI consistant à établir des « paliers de protection sociale » dans l'élaboration des budgets pour les garanties sociales dans les pays aux revenus les plus faibles. S'agissant du financement, l'accent a été mis sur la mobilisation du secteur privé pour combler les lacunes, notamment au moyen de mesures d'atténuation des risques. On a également souligné que le financement du commerce jouait un rôle capital pour lutter contre les inégalités dans le domaine du commerce.

V. Tables rondes ministérielles : mesures prises en vue de la mise en œuvre des engagements figurant dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et autres résultats du financement du développement

Table ronde ministérielle 1

35. La table ronde était présidée par le Président du Conseil économique et social et animée par le Directeur général adjoint du FMI, Tao Zhang. La Vice-Présidente et Ministre des affaires étrangères du Panama, Isabel de Saint Malo de Alvarado, le Commissaire de l'Union européenne chargé de la coopération internationale et du développement, Neven Mimica, le Ministre d'État, Ministre des finances et de la coopération économique de l'Éthiopie, Admasu Nebebe, la Cheffe de cabinet et Sous-Secrétaire à la privatisation et au Bureau des demandes spéciales du Ministère des finances des Philippines, Karen Singson, le Directeur de la Banque eurasiennne de développement, Dmitry Pankin, et le cadre de l'Abraaj Group Saqib Rashid ont fait des exposés.

36. M. Zhang a noté que la mobilisation des ressources nationales était un élément central du Programme d'action d'Addis-Abeba. De réels progrès avaient été réalisés pour accroître les recettes fiscales au cours des quinze dernières années, en particulier dans les pays à faible revenu. Le FMI restait déterminé à renforcer les capacités de mobilisation des ressources internes dans les pays en développement et soutenait un large éventail d'initiatives multilatérales, dont l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba et la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales.

37. M^{me} de Alvarado a souligné que le Panama avait pleinement intégré le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans sa stratégie nationale de développement durable, la majorité des investissements publics étant réservés aux objectifs de développement durable. Pour s'assurer d'une large adhésion, le Panama avait lancé un dialogue national avec les principales parties prenantes. La croissance économique durable, l'adéquation des incitations fiscales et l'ouverture étaient des composantes clefs qui avaient permis au pays d'attirer des investissements nationaux et étrangers à l'appui des objectifs. La Vice-Présidente a appelé la communauté internationale à étudier les moyens par lesquels les investissements étrangers pourraient promouvoir le transfert de technologies et de savoir-faire au profit des pays en développement.

38. M. Mimica a noté que la Commission européenne avait, en 2016-2017, consacré des millions d'euros à soutenir la coopération internationale en matière fiscale. La Commission avait favorisé une augmentation de l'investissement public et privé dans les objectifs de développement durable par l'intermédiaire d'un nouveau plan d'investissement extérieur européen. Elle avait également rehaussé

l'aide publique au développement pour la quatrième année consécutive en 2016. Le nouveau Consensus européen sur le développement, qui devait être signé en juin 2017, réaffirmerait l'engagement collectif de l'Union européenne à l'égard de l'aide publique au développement [0,7 % du revenu national brut (RNB)], assorti d'une mobilisation plus ambitieuse en faveur des pays les moins avancés.

39. M. Nebebe a décrit le plan d'étapes mis au point par l'Éthiopie pour les mesures qu'elle entendait prendre afin de mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba. Depuis quelques années, l'Éthiopie investissait 25 % de son PIB dans des politiques relatives aux infrastructures, à l'éducation, à la santé et à la protection sociale, dans le but de protéger les personnes vulnérables. L'Éthiopie poursuivrait sa collaboration avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue d'améliorer la collecte des recettes fiscales. De nouvelles politiques avaient également été adoptées concernant les partenariats public-privé pour garantir une répartition équitable des risques et des bénéfices entre le secteur public et le secteur privé.

40. M^{me} Singson a insisté sur le fait que les Philippines appliqueraient le Programme d'action d'Addis-Abeba en passant à une économie tirée par les investissements. Le nouveau gouvernement prenait des dispositions d'urgence pour remédier aux problèmes de mobilisation des ressources en supprimant certaines lourdeurs administratives, en modernisant la collecte des recettes, en améliorant les procédures douanières et en menant à grande échelle une campagne de répression de l'évasion fiscale. Il prévoyait d'abaisser les taux d'imposition sur les revenus des ménages et des entreprises, en contrepartie d'une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits d'accise sur le pétrole. Ces mesures auraient pour effet d'améliorer la collecte des recettes et, par conséquent, de promouvoir une croissance économique inclusive, de réduire la pauvreté et d'aider les Philippines à devenir un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) d'ici à 2022.

41. M. Pankin a noté que les pays sans littoral clients de la Banque eurasienne de développement se heurtaient à des difficultés particulières dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, pour ce qui concernait les transports et la facilitation du commerce. Les pays en développement sans littoral connaissaient une croissance nettement inférieure à celle des autres pays en développement. La solution ne résidait pas dans la libéralisation des échanges et la réduction des droits de douane sans condition, mais plutôt dans la coopération régionale. La Banque eurasienne de développement favoriserait la coopération et l'intégration des États membres en faisant le lien entre les chaînes de valeur présentes dans la région, l'accent étant mis sur les projets de développement des infrastructures et l'élaboration de programmes de rendement énergétique et de production à forte valeur ajoutée.

42. M. Rashid a expliqué que les investisseurs étaient de plus en plus nombreux à miser sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance en se servant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme d'un plan d'étapes cohérent pour la réalisation du développement durable, cherchant activement des entreprises qui avaient fait des progrès notables en matière de gouvernance d'entreprise, de relations patronats-syndicats et de politiques de l'environnement. Il a invité les pays à se doter progressivement d'un cadre réglementaire plus dynamique dans des secteurs tels que la santé et l'éducation, tout en veillant à ce que les services fournis soient d'excellente qualité. Il a par ailleurs estimé qu'il importait d'investir à grande échelle dans les écosystèmes de secteur pour atteindre les objectifs de développement durable.

Table ronde ministérielle 2

43. La table ronde était présidée par le Président du Conseil économique et social et animée par le Premier Vice-Président pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les relations avec les organismes des Nations Unies et les partenariats, Mahmoud Mohieldin. Le Ministre de l'industrie du Népal, Nabindra Raj Joshi, le Ministre des finances et de la planification nationale des Tonga, Tevita Lavemaau, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et au développement du Ministère des affaires étrangères de l'Estonie, Väino Reinart, le Directeur de l'Agence mexicaine de la coopération internationale pour le développement, Agustín García-López, et le maire exécutif de Rustenberg (Afrique du Sud), Mpho Khunou, ont fait des exposés.

44. M. Mohieldin a souligné que les pressions démographiques augmenteraient les besoins en termes d'emplois et d'infrastructures. Il faudrait également trouver le bon équilibre entre les financements publics et privés pour se doter d'infrastructures abordables, accessibles, fiables et sans incidence sur le climat. Bien que les dépenses d'infrastructure qui étaient actuellement engagées dans les pays en développement provenaient encore largement de sources publiques, il y avait encore beaucoup d'espace pour un accroissement des financements privés et commerciaux. Les banques multilatérales de développement étaient bien placées pour encourager un investissement renforcé dans les infrastructures aux niveaux national et infranational.

45. M. Joshi a abordé les obstacles à la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba au Népal. Des efforts étaient déployés pour moderniser les infrastructures nationales et favoriser l'entrepreneuriat, y compris dans les villages. La mobilisation des ressources nationales constituait également une priorité essentielle, et des progrès importants avaient été réalisés à cet égard. Le ratio des recettes fiscales en pourcentage du PIB s'établissait à 23 % au Népal, contre 9 % deux décennies plus tôt. Le pays cherchait à obtenir davantage de financements à taux réduit, sur la base d'une aide ciblée, qui pourraient contribuer à attirer plus d'investisseurs privés, en particulier dans le domaine des infrastructures.

46. M. Lavemaau a souligné que les Tonga s'étaient fixé pour priorités de développement une économie fondée sur la connaissance, une bonne gouvernance, le développement des infrastructures, l'égalité des sexes, la protection de l'environnement et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques. S'agissant de la mobilisation des ressources nationales, les futures réformes viseraient à instaurer une fiscalité plus progressive et à consacrer plus de dépenses à la lutte contre les maladies non contagieuses. M. Lavemaau a insisté sur le fait que l'aide publique au développement et les autres types d'appui international revêtaient également une importance cruciale et exhorté les banques multilatérales de développement à tenir compte de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans leurs décisions relatives à l'octroi d'un prêt.

47. M. Reinart a souligné que l'état de droit et la bonne gouvernance avaient joué un rôle décisif dans l'accession de l'Estonie au statut de pays à revenu élevé. L'Estonie avait adopté une nouvelle politique de coopération au service du développement basée sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Celle-ci tendait avant tout à soutenir la démocratie, promouvoir la paix et la stabilité, garantir les droits fondamentaux et favoriser la croissance économique. Par ailleurs, l'Estonie relevait continuellement sa part de l'aide publique au développement. Elle tirait également profit de solutions numériques, notamment le recours à des déclarations d'impôt en ligne, à des outils de cybersanté et au vote par Internet, ce qui servait le développement économique et contribuait à la lutte contre la corruption.

48. M. García-López a souligné que l'aide publique au développement consacrée aux pays d'Amérique latine avait diminué en 2016 et ne représentait que 4,6 % du total. Il a insisté sur le fait qu'il était essentiel d'honorer les engagements pris en matière d'APD, notamment à l'égard de l'Afrique et des pays les moins avancés. Il importait également de répondre aux préoccupations des pays à faible revenu quant à leur sortie de cette catégorie, y compris en adoptant des méthodes d'allocation de ressources qui ne soient pas uniquement fondées sur le revenu par habitant. Dans ce contexte, il fallait que l'ONU puisse prendre part au débat sur le soutien public total au développement durable.

49. M. Khunou a fait part du point de vue des collectivités territoriales sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il a souligné qu'il convenait de renforcer considérablement les investissements dans les zones urbaines et que l'on pourrait mieux mobiliser les ressources nationales en diversifiant les ressources des collectivités territoriales et en réformant la réglementation applicable. Les banques multilatérales de développement et les banques nationales de développement pourraient aussi apporter leur contribution en créant un climat propice à l'investissement local. M. Khunou a invité les gouvernements nationaux à orienter les donateurs internationaux vers un engagement plus marqué au niveau infranational.

Table ronde ministérielle 3

50. La table ronde était présidée par le Président du Conseil économique et social et animée par le Directeur général adjoint de l'OMC, Yonov Frederick Agah. Le Secrétaire à la planification du Guatemala, Miguel Ángel Estuardo Moir Sandoval, le Ministre des finances et du développement économique de Kiribati, Teuea Toatu, le Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères de Madagascar, Modeste Randrianarivony, la Sous-Secrétaire aux organisations internationales du Ministère des affaires étrangères de l'Équateur, Carola Iñiguez Zambrano, la Cheffe adjointe du Département du Programme mondial du Ministère des affaires étrangères de la Suède, Inger Buxton, et le Directeur exécutif du Réseau africain pour la dette et le développement (AFRODAD), Fanwell Kenala Bokosi, ont fait des exposés.

51. M. Agah a décrit la manière dont l'OMC honorait les engagements concrets énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris l'adoption d'une décision ministérielle supprimant les subventions à l'exportation et établissant de nouvelles règles sur les crédits à l'exportation. L'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges commerciaux constituait un autre progrès important dans les efforts déployés pour réduire la bureaucratie et le coût des échanges. L'OMC œuvrait également à faciliter l'accès des pays en développement à des médicaments abordables. Il restait encore à traiter, entre autres, le problème des subventions versées aux pêcheurs.

52. M. Sandoval a souligné que le plan national de développement du Guatemala établissait un lien entre, d'une part, les priorités du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, d'autre part, les politiques publiques et le budget national, la priorité étant accordée à la sécurité alimentaire, à l'éducation nutritionnelle et aux institutions démocratiques. Le Guatemala avait également amélioré son cadre institutionnel et ses procédures de suivi concernant les systèmes judiciaires et fiscaux. Il avait par ailleurs promulgué une loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent pour combattre les flux financiers illicites. M. Sandoval a insisté sur le fait que l'aide publique au développement, la coopération Sud-Sud et l'accès aux marchés conservaient un caractère essentiel pour les pays en développement.

53. M. Toatu a expliqué le plan national de développement de Kiribati concernant le renforcement du cadre de financement, le traitement de la dette internationale, la gestion des dépenses publiques et la mise en œuvre des réformes relatives aux taxes et aux subventions. La réalisation des objectifs de développement durable demandait des investissements dans les infrastructures et des capacités institutionnelles plus importantes. Pour relever ces défis, il fallait impérativement une aide publique au développement et un financement multilatéral souples et prévisibles. Kiribati continuerait de s'appuyer sur l'épargne nationale pour obtenir que d'autres pays lui octroient des financements, notamment à taux réduit.

54. M. Randrianarivony a précisé que le plan national de mise en œuvre de Madagascar reposait sur les mesures suivantes : a) garantir le respect de l'état de droit; b) créer un système financier stable et inclusif; c) améliorer le système fiscal; d) promouvoir les partenariats public-privé et veiller à ce que les services privés et publics soient fournis de manière efficace et conforme au principe de responsabilité; e) rationaliser l'utilisation des capitaux; f) établir un système d'information et de suivi concernant la mobilisation des ressources nationales; g) mettre à jour les politiques sectorielles et faire œuvre de sensibilisation au moyen d'ateliers consacrés à plusieurs objectifs de développement durable; h) assurer une meilleure coordination avec les partenaires de développement.

55. M^{me} Zambrano a souligné qu'il était crucial, pour atteindre les objectifs de développement durable, d'améliorer la collecte des recettes intérieures. Elle a exprimé le souhait que le système financier international soit réformé aux fins de lutter contre l'évasion fiscale. En février 2017, l'Équateur avait organisé un référendum national et était devenu le premier pays au monde à interdire l'élection de personnes détenant des comptes bancaires dans des paradis fiscaux. M^{me} Zambrano a par ailleurs appelé à ce que le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale se voie conférer plus d'importance et devienne un organe intergouvernemental.

56. M^{me} Buxton a indiqué que la Suède avait établi un rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, où figuraient des exemples concrets, la description des difficultés rencontrées dans l'exécution et des enseignements tirés de l'expérience, et les conclusions pertinentes. La Suède tenait compte de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration de son budget et dispensait à toutes les personnes intervenant dans la budgétisation nationale une formation par étapes sur les questions relatives à l'égalité des sexes. Au niveau international, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement avait créé un instrument pour faciliter la mobilisation de capitaux privés en faveur du développement et la gestion des risques associés.

57. M. Bokosi s'est félicité de tous les efforts déployés en vue d'appliquer des mesures fiscales axées sur la promotion de l'égalité des sexes et l'aide aux personnes handicapées. Il a souligné qu'il importait d'améliorer la coopération en matière fiscale, notamment par la mise en place d'un organe international relevant du système des Nations Unies. M. Bokosi a également noté que le champ d'action de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures ne devait pas se limiter au financement mixte et aux partenariats public-privé, et exhorté les donateurs à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

Dialogue interactif

58. Au cours du débat, les intervenants ont souligné qu'il fallait faire davantage pour transposer les engagements figurant dans le Programme d'action d'Addis-Abeba au niveau national. Certains ont également jugé que le programme de suivi de la question du financement du développement devrait être aligné plus étroitement

sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, s'agissant notamment de l'environnement et des droits de l'homme.

59. Plusieurs intervenants ont mis l'accent sur la nécessité d'adopter des politiques d'imposition progressive afin de combattre la pauvreté et les inégalités. Un intervenant a estimé que les taxes sur le tabac étaient un bon moyen d'accroître les ressources nationales. D'autres ont déclaré qu'il était capital de lutter efficacement contre l'évasion fiscale des entreprises et les flux financiers illicites. Plusieurs intervenants ont exprimé leur satisfaction à l'égard des travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et demandé qu'il soit transformé en organe intergouvernemental.

60. Certains participants ont noté qu'il était crucial de mettre en place les cadres réglementaires voulus pour favoriser l'afflux de capitaux au profit du développement durable. Les participants ont souligné que l'Organisation des Nations Unies était l'instance appropriée pour envisager des directives applicables aux partenariats public-privé, qui garantissent une répartition équitable des risques et des bénéfices, la transparence des mécanismes comptables et le respect des normes sociales et environnementales.

61. Les intervenants ont insisté sur le fait qu'il importait d'honorer l'engagement de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement, et qu'il était nécessaire, pour le reclassement des pays en fonction de leur revenu, de recourir à une méthode plus nuancée que celle qui s'appuyait sur le seul critère du revenu par habitant. Il fallait aussi progresser davantage sur le plan de l'amélioration de l'efficacité du développement, notamment en encourageant les pays à s'approprier leur propre développement.

62. Les intervenants ont en outre souligné que l'Initiative Aide pour le commerce pouvait jouer un rôle important dans la facilitation du commerce mais qu'elle devait tendre à améliorer le respect des normes internationales du travail. Certains participants ont demandé que la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui devait se tenir à Buenos Aires en décembre 2017, soit axée sur l'achèvement du Cycle de négociations de Doha pour le développement.

63. Certains intervenants ont appelé la communauté internationale à donner suite à l'engagement, pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui consistait à œuvrer en faveur d'un consensus mondial sur des directives concernant les responsabilités des débiteurs et des créanciers. Plusieurs intervenants ont mis en exergue la nécessité de renforcer les liens existants et d'en créer de nouveaux entre la société civile et les gouvernements, et d'élaborer des stratégies intégrées pour atteindre les objectifs de développement durable.

VI. Débat général

64. Au cours du débat général, plus de 80 représentants d'États Membres ont pris la parole, dont 19 ministres et vice-ministres, ainsi que d'autres responsables gouvernementaux de haut niveau. Des représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations de la société civile ont également prononcé des déclarations. Des déclarations communes ont été faites à l'appui des pays à revenu intermédiaire par les représentants du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne, du Groupe des États d'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Alliance des petits États insulaires, de la Communauté des Caraïbes et d'un groupe d'autres pays.

65. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de réflexion interinstitutions, où ils ont vu une contribution importante au Forum, notamment ses conclusions et recommandations adoptées à l'échelle intergouvernementale. Plusieurs intervenants ont insisté sur sa robustesse et son équilibre et ont estimé qu'il constituait une base solide pour examiner les progrès accomplis et les lacunes recensées dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba.

66. Les pays ont reconnu que la conjoncture mondiale avait un impact notable sur l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les conditions macroéconomiques difficiles, de même que les crises humanitaires et les conflits. Afin que la tendance mondiale actuelle ne compromette pas la réalisation des objectifs de développement durable, les États Membres ont appelé à accélérer les efforts nationaux et internationaux visant à mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba.

67. Plusieurs pays ont décrit l'action qu'ils avaient engagée pour élaborer des plans d'action nationaux concernant la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il a été souligné que le Forum devrait rester une plateforme où les pays puissent échanger des données d'expérience en matière d'intégration du Programme d'action d'Addis-Abeba dans les politiques et réformes nationales.

68. Les pays ont insisté sur l'importance des conventions et accords internationaux, dont l'Accord de Paris. Certains ont lancé des appels vigoureux en faveur d'un renforcement de l'action climatique et d'un appui prévisible et durable, compte tenu des besoins et des situations propres aux pays en développement. Les pays ont également appelé à ce que soient prises des mesures porteuses de transformation et insisté sur la nécessité de mieux examiner l'incidence du financement du développement sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

69. De nombreuses délégations ont souligné qu'il fallait investir plus massivement dans des infrastructures fiables, durables, résilientes et de qualité. Les banques de développement nationales, régionales et multilatérales devaient continuer de mobiliser l'investissement privé. À cet égard, les pays ont également mis l'accent sur le fait qu'il convenait de prendre des mesures pour aider les personnes pauvres et vulnérables, notamment grâce à des systèmes de protection sociale.

70. Les délégations ont insisté sur l'importance que revêtait la mobilisation des ressources intérieures. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il était indispensable de combattre la corruption, de renforcer la transparence et d'améliorer la gestion des ressources publiques. Les pays ont déclaré qu'il importait de se doter de systèmes fiscaux efficaces, en s'appuyant entre autres sur une coopération accrue et un renforcement des capacités en la matière. Les pays en développement ont demandé que le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale accède au statut d'organe intergouvernemental. Les pays ont également réaffirmé leur engagement à réduire sensiblement les flux financiers illicites d'ici à 2030.

71. Les pays ont noté qu'il importait, pour tirer tout le parti possible des financements consentis aux niveaux national et international, d'accroître le volume et la qualité des investissements intérieurs et étrangers et de mener des politiques propres à mieux mettre ces flux de capitaux au profit du développement durable. Les délégations ont mis l'accent sur l'intérêt d'étendre encore l'inclusion financière pour tous les segments de la société, en particulier les femmes et les jeunes.

72. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par la diminution de l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés et ont demandé aux donateurs d'honorer leurs engagements et de se fixer pour objectif de consacrer au

moins 0,2 % de leur revenu national brut à cette aide en particulier. Les pays ont également insisté sur la possibilité d'obtenir des financements supplémentaires en puisant dans d'autres sources et en s'appuyant sur des outils bien conçus pour le partage des risques. Quelques délégations ont souligné qu'il importait d'adhérer aux principes partagés du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

73. Les États Membres ont mis en avant le fait que le commerce demeurait l'un des moteurs du développement durable. Les pays en développement se sont déclarés alarmés par la manière dont certains pays développés multipliaient les discours et les comportements protectionnistes et ont réaffirmé l'importance d'un système commercial universel, régleménté, ouvert, transparent, prévisible, sans exclusive, non discriminatoire et équitable, placé sous la responsabilité de l'OMC.

74. Plusieurs délégations ont exhorté les institutions financières internationales à tenir compte de l'impact de l'endettement et appelé à la poursuite des efforts déployés en vue de prévenir les crises de la dette et de trouver des solutions fondées sur les marchés pour la restructuration de la dette souveraine. Plusieurs pays en développement ont également demandé qu'il soit pris des mesures d'allègement de la dette dans les cas de surendettement grave. Certains ont estimé qu'il fallait améliorer la gouvernance économique mondiale, notamment en renforçant la participation et le poids des pays en développement dans les institutions financières internationales et les organes de normalisation.

75. Les pays ont noté les progrès importants qui avaient été accomplis pour faciliter l'accès à de nombreuses technologies, mais ils se sont inquiétés des fossés numériques notables qui demeuraient d'un pays à l'autre et en leur sein même. Nombre de délégations ont souligné les difficultés particulières que rencontraient notamment les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de même que les pays à revenu intermédiaire et les pays en situation de conflit et d'après conflit.

VII. Débat d'experts

Table ronde : rapport de 2017 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement

76. La table ronde était présidée par la Vice-Présidente du Conseil économique et social, Marie Chatardova (République tchèque). Le Directeur du Bureau du financement du développement (Département des affaires économiques et sociales), Alexander Trepelkov, a fait des observations liminaires (au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales). La Cheffe du Service de l'analyse et de l'élaboration des politiques du Bureau du financement du développement, Shari Spiegel, a animé le débat. Les intervenants étaient des représentants des cinq principales institutions concernées par le processus de suivi du financement du développement : le Directeur général adjoint de l'OMC, Yonov Frederick Agah, le Directeur du Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation du FMI, Siddharth Tiwari, le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED, Richard Kozul-Wright, le Directeur chargé des politiques stratégiques au sein du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD, Pedro Conceição, et le Conseiller en financement du développement auprès de la Banque mondiale, David Kuijper.

77. M. Trepelkov a fait des observations liminaires dans lesquelles il a posé les bases des tables rondes d'experts et proposé que les membres du Groupe de réflexion interinstitutions s'inspirent des débats pour leur prochain rapport. M^{me} Spiegel a décrit la structure et les principales conclusions du rapport, insistant sur la conjoncture économique mondiale difficile et sur son incidence quant à la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba.

78. M. Agah a mis en exergue l'importance du multilatéralisme pour résister au protectionnisme, qui nuirait aux pauvres, et le rôle des politiques pour faire en sorte que les bénéfices du commerce profitent au plus grand nombre de façon équitable. Il a souligné qu'un renforcement des systèmes commerciaux multilatéraux fondés sur des règles contribuerait à une croissance sans exclusive. L'innovation technologique et l'automatisation constitueraient des défis supplémentaires, dans la mesure où elles auraient des incidences majeures sur les entreprises, l'emploi et l'avenir du commerce. Il faudrait remédier à ces effets au moyen d'une combinaison de politiques transversales.

79. M. Tiwari a insisté sur la nécessité d'œuvrer, à tous les niveaux, à l'application des décisions prises dans le cadre du suivi de la question du financement du développement, en particulier les investissements dans les infrastructures durables. Il a également évoqué la part des recettes fiscales dans le PIB, qui était inférieure à 15 % et ne suffisait donc pas à assurer la fourniture de services publics de base dans de nombreux pays en développement. Des stratégies de recouvrement à moyen terme et des mécanismes renforcés de la lutte contre la fraude pouvaient jouer un rôle crucial à cet égard.

80. M. Kozul-Wright a souligné qu'il fallait une stratégie de croissance durable pour atteindre les objectifs de développement durable. Depuis la crise financière, la croissance était trop lente et ne profitait pas à tous. L'investissement était également insuffisant en raison du ralentissement de la demande mondiale émanant des pays développés, du comportement des entreprises, qui visait le court terme et la rente, et des niveaux élevés de la dette. Les pays en développement devaient donc élargir leur marge de manœuvre budgétaire. En plus de renforcer la mobilisation des ressources intérieures, il convenait de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales et de mettre en place un mécanisme pour s'attaquer au problème de la dette.

81. M. Conceição a déclaré que le PNUD intégrait les objectifs de développement durable dans ses stratégies, plans et budgets. Les pays partenaires demandaient de plus en plus à savoir comment ils devaient hiérarchiser ces objectifs et à connaître les moyens de les financer. Le PNUD aiderait les pays à mettre en place des cadres de financement nationaux intégrés, qui pourraient servir à concentrer les efforts déployés pour mobiliser et allouer des ressources conformément aux priorités nationales en matière de développement durable. Les titres de créance conditionnels constituaient des options prometteuses pour que les pays soient mieux à même de faire face aux risques.

82. M. Kuijper a estimé que les plus grands défis restaient ceux qu'il fallait relever dans les États fragiles et les pays soumis à un stress environnemental, où vivaient 75 % des pauvres de la planète. L'aide publique au développement et les autres financements publics internationaux joueraient un rôle critique à cet égard. Pour remédier à des problèmes fondamentaux comme la gouvernance, les cadres réglementaires et le renforcement des capacités, il convenait de s'employer à mieux tirer parti de l'APD et à en améliorer l'efficacité. En outre, l'un des meilleurs moyens d'obtenir des progrès consisterait à assurer l'égalité des sexes.

83. Au cours du dialogue interactif, les intervenants ont abordé diverses questions soumises à l'examen du Groupe de réflexion interinstitutions, dont le rôle des flux

financiers illicites, le potentiel de la taxation du tabac pour mobiliser des ressources nationales et l'impact du commerce sur la croissance et les marchés du travail.

Table ronde A : ressources publiques intérieures et internationales

84. La table ronde était présidée par la Vice-Présidente du Conseil économique et social, Marie Chatardova, et animée par la Coordinatrice des politiques de la Coalition pour la transparence financière, Pooja Rangaprasad. Le maire de Belize City, Darrell Bradley, la Commissaire générale de l'Administration fiscale du Liberia, Elfrieda Stewart Tamba, le Directeur de la stratégie, des partenariats et de la communication à l'Agence française de développement, Philippe Orliange, et le Directeur de la Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Jorge Moreira da Silva, ont fait des exposés.

85. M^{me} Rangaprasad a tout d'abord insisté sur le rôle crucial des ressources publiques intérieures et internationales et souligné qu'il importait de faire de la problématique hommes-femmes une question transversale dans ce contexte, notamment en œuvrant à l'égalité des sexes par des efforts de lutte contre les préjugés sexistes dans les structures fiscales et les procédures de budgétisation.

86. M. Bradley a noté le rôle central des autorités locales et régionales dans la mobilisation des ressources publiques et la réalisation des objectifs de développement durable. Il a pointé le caractère insuffisant des virements effectués par l'administration centrale, qui se traduisait par une pression accrue en matière de mobilisation des recettes issues des taxes, redevances et autres sources au niveau local. En 2013, le Conseil municipal de Belize City avait contracté un emprunt de collectivité locale pour financer des infrastructures routières. Le recours à ce type d'instruments d'investissement imposait une bonne gouvernance, de la transparence, la participation des parties prenantes et un cadre juridique, structurel et politique propice.

87. M^{me} Tamba a décrit comment le Libéria avait mis en œuvre des politiques et outils de finances publiques efficaces qui avaient contribué à la forte croissance économique obtenue par le pays de 2006 à 2013. Toutefois, les taux de croissance avaient sensiblement baissé en raison de la crise d'Ebola. Les fonds publics internationaux, y compris les subventions, resteraient une source essentielle de financement pour le Libéria. Pour renforcer l'utilisation et la gestion des ressources publiques, le Libéria s'appuyait sur plusieurs cadres, outils et initiatives, notamment l'outil d'évaluation diagnostique de l'administration fiscale, les évaluations des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) et Inspecteurs des impôts sans frontières.

88. M. Orliange a mis l'accent sur le rôle des banques de développement dans le financement à long terme du développement durable. Dans ce contexte, il a présenté les travaux de l'International Development Finance Club, plateforme de collaboration qui permettait à ses membres de partager des données d'expérience et de combiner leurs moyens financiers. Ces travaux portaient en particulier sur les changements climatiques, le développement urbain durable, l'accès à l'élaboration et au financement de projets et le renforcement de la coopération entre les membres du Club.

89. M. da Silva a présenté des données préliminaires sur l'aide publique au développement pour 2016. L'aide internationale avait culminé en 2016, du fait en partie d'une hausse des dépenses nationales consacrées aux réfugiés. Dans le même temps, la part de l'APD destinée aux pays les moins avancés avait diminué. M. da Silva a fait le point sur l'état d'avancement des discussions relatives à la modernisation des méthodes de mesure de l'aide publique au développement et à

l'utilisation proposée de la notion de « soutien public total au développement durable ». L'OCDE menait également des recherches sur les liens, les synergies et les arbitrages entre les différentes sources et divers instruments de financement pour comprendre leurs effets, éclairer les choix politiques et renforcer l'application du principe de responsabilité.

90. Au cours du débat, les participants ont appelé à continuer de promouvoir la mobilisation des ressources intérieures en consolidant les systèmes fiscaux nationaux et la coopération internationale en matière fiscale, par exemple par l'intermédiaire de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales et la création, au sein du système des Nations Unies, d'un organe intergouvernemental chargé de la coopération internationale en matière fiscale. Plusieurs participants ont admis que des réformes fiscales et une budgétisation tenant compte de la problématique homme-femmes seraient de nature à favoriser l'égalité des sexes. Les participants ont exhorté les pays à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et se sont inquiétés que l'aide destinée aux pays les moins avancés montre une tendance à la baisse. De nombreux participants ont également souligné l'importance du renforcement des capacités à tous les niveaux, y compris pour l'administration fiscale.

Table ronde B : entreprises et financements privés nationaux et internationaux

91. La table ronde était présidée par le Vice-Président du Conseil économique et social, Nabeel Munir, et animée par la Première Présidente du YES Institute, Preeti Sinha. Le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies, Courtenay Rattray, le Directeur général et Responsable de la section Responsabilité sociale des entreprises et financement durable pour les Amériques à BNP Paribas, Hervé Duteil, le Directeur général exécutif du Japan Innovation Network, Hiro Nishiguchi, la Cheffe du renseignement économique d'entreprise à la Banca de las Oportunidades (Colombie), Nidia Reyes, et l'Économiste en chef du Groupe de la recherche sur le développement de la Banque mondiale, Leora Klapper, ont fait des exposés.

92. Pour commencer, M^{me} Sinha a appelé l'attention sur le fait que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offrait la possibilité d'établir un lien entre les secteurs public et privé dans l'intérêt du développement durable. Elle a également évoqué la manière dont l'inclusion financière et l'investissement à impact pouvaient contribuer à combler les lacunes de financement afin d'atteindre les objectifs de développement durable.

93. M. Rattray a présenté les travaux du « Groupe des amis du financement des objectifs de développement durable », qui visaient à définir des moyens de mobiliser les milliers de milliards de dollars requis pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Groupe s'adressait aux institutions concernées pour instiller une orientation à long terme dans les marchés financiers mondiaux. M. Rattray a souligné la nécessité de renforcer les capacités des pays à élaborer des projets qui soient viables en termes d'investissement. Certains progrès avaient été accomplis mais les responsabilités fiduciaires empêchaient encore la prise en compte des critères relatifs à l'environnement, à la vie sociale et à la gouvernance dans de nombreux pays.

94. M. Duteil a noté que BNP Paribas avait fixé 13 objectifs chiffrés pour la réalisation des objectifs de développement durable à atteindre d'ici à 2018. Il a décrit comment la banque entendait mettre en place, pour le financement des objectifs de développement durable, des outils novateurs destinés à répondre aux défis essentiels qui se posaient au secteur privé : le rendement, les risques, les liquidités et l'horizon temporel. Il a expliqué que les investissements d'impact

resteraient limités et que les critères de durabilité devraient être inclus dans des produits satisfaisant aux normes classiques en matière d'investissement.

95. M. Nishiguchi a présenté la Sustainable Development Goal Holistic Innovation Platform (Plateforme d'innovation globale au service des objectifs de développement durable), dont l'objet était de promouvoir l'innovation au profit des objectifs de développement durable dans le secteur privé. Le programme visait à renforcer la filière des projets à même d'attirer les investissements pour la réalisation des objectifs et à accélérer les progrès dans l'innovation. Il appuyait un processus d'investissement avancé en combinant une réflexion sur la conception et des méthodes de lancement simplifiées durant la phase cruciale de la mise au point. Au moment de l'élaboration du présent résumé, le programme avait apporté son concours au secteur privé, pour ce qui concernait les objectifs 3 et 7, dans sept pays africains.

96. M^{me} Reyes a fait part de l'expérience acquise par la Colombie dans le cadre de sa stratégie nationale d'inclusion financière, qui portait sur l'approfondissement de l'inclusion financière dans les zones rurales et l'incitation à faire une utilisation plus soutenue des services financiers, la promotion de mécanismes de financement pour les petites et moyennes entreprises, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'éducation économique et financière pour améliorer la compréhension des questions financières. En conséquence, plus de 70 % de la population adulte de Colombie détenaient à présent un compte d'épargne, même si les citoyens disposaient toujours d'un meilleur accès aux services bancaires que les habitants des zones rurales.

97. M^{me} Klapper a estimé que le débat sur l'inclusion financière devait porter non seulement sur le crédit mais aussi sur la détention d'un compte bancaire et la possibilité de mettre de l'argent de côté. Elle a déclaré que le nombre de titulaires d'un compte bancaire avait sensiblement augmenté au cours des dernières années, en dépit de lacunes qui restaient à combler. Pour renforcer l'inclusion financière, il serait essentiel d'adopter des règles et réglementations adéquates et de progresser encore sur le plan de la protection des consommateurs. M^{me} Klapper a également présenté plusieurs études de cas pour illustrer le lien entre l'inclusion financière et les objectifs de développement durable.

98. Au cours du débat, les intervenants ont soutenu la proposition tendant à rehausser la qualité des investissements, notamment les investissements à long terme, et insisté sur la nécessité d'établir une filière de projets disponibles à l'investissement. Ils ont de nouveau appelé à la mise en place de mécanismes de partage des risques pour les investissements dans le développement durable. Certains participants ont souligné que les partenariats public-privé devaient servir l'intérêt public et demandé que les directives requises fassent l'objet de discussions ouvertes et transparentes à l'ONU. Les intervenants se sont réjouis de l'échange de vues sur l'inclusion financière et ont mis en exergue la nécessité d'assurer la protection des consommateurs.

Table ronde C : dette et problèmes systémiques

99. La table ronde était présidée par le Vice-Président du Conseil économique et social, Nabeel Munir, et animée par le Directeur du Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation du FMI, Siddharth Tiwari. L'Ambassadeur de la Grenade aux États-Unis d'Amérique, Angus Friday, un économiste du Ministère fédéral des finances de l'Allemagne, Camillo von Müller, la Directrice exécutive du secrétariat du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement, Marilou Uy, et la haute responsable

des finances au service du développement de la Latindadd-Fundación Jubileo de Bolivia (État Plurinational de), Patricia Miranda, ont fait des exposés.

100. Tout d'abord, M. Tiwari a déclaré que le FMI était déterminé à améliorer l'architecture financière internationale et le filet de sécurité financière mondial, dont le Fonds entendait, en respectant les quotas qui s'imposaient, constituer le centre fort. S'agissant de la soutenabilité de la dette, le FMI touchait à la fin de son examen, axé sur la prévention, du cadre y afférent. Il fallait établir les cadres appropriés pour encourager la participation précoce des créanciers à une restructuration opérante et menée en temps voulu.

101. M. Friday a fait part de l'expérience de la Grenade en matière de restructuration de la dette. Il a cité les liens entre l'exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et les niveaux d'endettement élevés, en particulier dans les petits États insulaires en développement. Tirant les leçons du passé, la Grenade avait mis en œuvre un programme de son cru en matière d'ajustements fiscaux et structurels; il avait ainsi introduit la garantie que la somme remboursée au titre du prêt lui-même et des intérêts serait inférieure au montant octroyé, de même qu'une clause relative aux ouragans, qui prévoyait des reports fixés à l'avance en cas d'ouragan.

102. M. Müller a rendu compte des travaux entrepris par le Groupe des Vingt, dans le cadre de la présidence allemande, sur la question de la dette. Il était d'avis que les obligations indexées sur le PIB étaient de nature à favoriser la soutenabilité de la dette, dans la mesure où elles pouvaient donner aux émetteurs une marge de manœuvre budgétaire et réduire le service de la dette publique dans les moments difficiles. Il estimait toutefois qu'il convenait de garder à l'esprit que ces obligations n'allaient pas sans produire des résultats très divers en fonction de la manière dont elles étaient conçues. Pour que les marchés les acceptent, il fallait d'abord disposer de données statistiques.

103. M^{me} Uy a souligné qu'il ne suffisait pas de trouver la bonne combinaison de politiques structurelles macroéconomiques pour faire face aux difficultés mondiales; il était impératif, en complément, de prendre les mesures multilatérales requises. Elle a en outre rappelé à la table ronde que le resserrement des marchés financiers dans les pays d'importance systémique et la volatilité des taux de change pouvaient perturber l'investissement et la croissance. Par conséquent, il fallait aussi une coordination macroéconomique, en quoi le FMI et le Groupe des Vingt avaient des rôles importants à jouer. Par ailleurs, le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement a appelé à réformer les règles financières en profondeur.

104. M^{me} Miranda a mis l'accent sur l'évolution de la composition de la dette, à savoir notamment qu'il y avait davantage d'émetteurs d'obligations souveraines sur les marchés internationaux et que la dette intérieure était en pleine escalade. Elle a fait deux recommandations. Premièrement, pour remédier à la dette extérieure actuelle, la résolution de l'Assemblée générale était un bon début, mais il fallait aller plus loin. Deuxièmement, pour traiter la dette nouvelle, il importait de prendre en considération la dette cumulée pour évaluer la soutenabilité et de s'accorder sur un nouveau ratio d'endettement qui rende compte du service de la dette et des recettes fiscales. Il fallait également évaluer l'impact social de la soutenabilité de la dette.

105. Au cours du débat, plusieurs participants ont mis en garde contre les risques découlant, par l'effet de partenariats public-privé, d'un alourdissement du fardeau de la dette pour le secteur privé. On a également jugé que la promesse d'assurer une réglementation saine des marchés financiers n'avait pas été tenue. En réponse, les experts ont expliqué que des progrès étaient accomplis et que de nouvelles mesures

seraient prises une fois connus les résultats de l'évaluation effectuée par le Conseil de stabilité financière à cet égard. Plusieurs intervenants ont également insisté sur l'importance de la transparence au sujet des niveaux de la dette.

Table ronde D : commerce, science, technologie, innovation et renforcement des capacités

106. La table ronde était présidée par le Vice-Président du Conseil économique et social, Cristián Barros Melet (Chili), et animée par la Cheffe du Bureau de la CNUCED à New York, Chantal Line Carpentier. Le Directeur exécutif du Cadre intégré renforcé, Ratnakar Adhikari, un négociateur commercial auprès de la Direction générale du commerce de la Commission européenne, Mark Henderson, la Présidente de la Fondation nationale des sciences de Sri Lanka, Sirimali Fernando, et le Chef de la section Commerce mondial à BNY Mellon, Joon Kim, ont fait des exposés.

107. M^{me} Carpentier a ouvert le débat en mettant l'accent sur l'importance des domaines d'action D et G du Programme d'action d'Addis-Abeba et suggéré qu'il serait bon, au lieu de se concentrer uniquement sur les règles commerciales, de prendre des mesures pour promouvoir le renforcement des capacités des services douaniers, faciliter la diversification économique, consolider l'intégration régionale et soutenir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Elle a également appelé l'attention sur le creusement du fossé numérique, d'où découlait notamment la faible participation des pays en développement au commerce électronique.

108. M. Adhikari a présenté les travaux du Cadre intégré renforcé, programme spécial visant à aider les pays les moins avancés à tirer parti des avantages du commerce. Parmi les principales difficultés rencontrées par les pays les moins avancés, en particulier ceux qui étaient en train de sortir de cette catégorie, figuraient l'inadéquation des infrastructures, le caractère obsolète des technologies, la faiblesse des capacités productives et le manque de financement du commerce. M. Adhikari a estimé que des investissements dans l'Initiative Aide pour le commerce produiraient des effets notables sur le développement. Il a aussi mis en exergue l'importance du renforcement des capacités, s'agissant en particulier du contrôle et de l'exécution des projets nationaux.

109. M. Henderson a souligné que le commerce avait une incidence positive sur les pays en développement. L'Union européenne appuyait des campagnes telles que l'Initiative Aide pour le commerce et l'Initiative Tout sauf les armes. Elle appliquait en outre 28 accords de partenariat économique et en avait signé 21 autres, qui prévoyaient un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent et offraient une certaine souplesse quant aux règles d'origine. Elle avait par ailleurs adopté une stratégie commerciale dont le but était de soutenir directement la réalisation des objectifs de développement durable. Enfin, l'Union européenne s'emploierait également à renforcer la cohérence de ses politiques commerciales avec d'autres activités d'aide par l'intermédiaire du nouveau Consensus européen sur le Développement.

110. M^{me} Fernando a indiqué que la stratégie adoptée par Sri Lanka pour la science, la technologie et l'innovation se concentrait sur les initiatives de haute technologie, l'entrepreneuriat technologique et l'innovation orientée afin que les efforts déployés en la matière contribuent au développement économique, social et environnemental. La mise en œuvre de cette stratégie s'était traduite par une évolution vers le développement expérimental et la commercialisation de la recherche. De plus, l'investissement privé dans la recherche et le développement s'en était trouvé

sensiblement accru. Toutefois, le taux élevé de migration des ouvriers qualifiés et la prudence des mécanismes de financement entravaient l'exécution de la stratégie.

111. M. Kim a donné des précisions sur les tendances, les possibilités et les difficultés constatées ces dernières années dans le domaine du financement du commerce, notamment les modifications apportées à la réglementation, le manque de normalisation des juridictions et les changements technologiques. Conjugée à la hausse des coûts réglementaires, l'augmentation des dépenses à prévoir en matière d'équipement inciterait certaines banques à limiter les risques et à s'interroger sur l'intérêt de poursuivre leurs activités dans tel ou tel pays et dans des régions données. M. Kim a également détaillé les études menées par BNY Mellon pour trouver des solutions technologiques permettant de réduire la main-d'œuvre et l'utilisation du papier dans le domaine du financement du commerce, par exemple au moyen des chaînes de blocs et de l'intelligence artificielle.

112. Au cours du débat, les intervenants ont insisté sur l'importance du commerce inclusif pour le développement durable. Certains ont souligné l'incidence des déficits commerciaux sur les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés qui étaient en train de sortir de ce statut. D'autres ont mis l'accent sur la nécessité de veiller à ce que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises puissent être présentes sur les marchés mondiaux et en tirer profit, étant donné qu'elles étaient la principale source d'emplois. Au cours des échanges consacrés à la science, la technologie et l'innovation, les intervenants ont fait ressortir le rôle vital du renforcement des compétences de l'individu. Il fallait impérativement prévoir des mécanismes de financement pour les premières phases du processus d'innovation et pour les petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, un intervenant a précisé qu'il importait de soumettre les technologies à des études d'impact afin de s'assurer qu'elles aillent dans le sens du développement durable.

**Débat d'experts 1 : promotion de la coopération internationale
en matière de lutte contre les flux financiers illicites pour favoriser
le développement durable**

113. Le débat d'experts était présidé par le Vice-Président du Conseil économique et social, Cristián Barros Melet, et animé par la Directrice du Bureau de New York de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), Simone Monasebian. Le Directeur exécutif des opérations internationales pour les enquêtes pénales de l'Internal Revenue Service aux États-Unis d'Amérique, Eric C. Hylton, le Directeur adjoint du Ministère des affaires étrangères du Nigéria, S. O. Olaniyan, le Directeur de la Division de la politique macroéconomique à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), Adam Elhiraika, et le Président-Directeur général du Réseau mondial pour la justice fiscale, Alex Cobham, ont fait des exposés.

114. M^{me} Monasebian a souligné la nécessité de mieux utiliser les cadres normatifs et les conventions en vigueur, notamment la Convention des Nations Unies contre la corruption, pour lutter contre les flux financiers illicites et le recouvrement des avoirs volés. L'ONUDD faisait avancer le débat en mettant au point une méthode de suivi des flux financiers illicites dans le contexte du cadre d'indicateurs associés aux objectifs de développement durable.

115. M. Hylton a précisé que le Département du Trésor des États-Unis d'Amérique avait intensifié ses activités de répression de l'évasion fiscale, ce qui avait abouti à la saisie de nombreux actifs. Il fallait encore faire davantage, mais on avait vu ces dernières années un renforcement sans précédent de la coopération internationale en matière fiscale, notamment par l'intermédiaire du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et de la Plateforme

de collaboration sur les questions fiscales. Au niveau national, il demeurerait crucial d'agir à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour limiter la fraude fiscale.

116. M. Olaniyan a noté que les flux financiers illicites étaient le résultat de pratiques immorales et d'une culture d'impunité. Les activités criminelles, la fraude fiscale des entreprises et la corruption constituaient les trois grandes raisons de l'existence de ces flux. En inversant cette tendance, on pouvait créer des revenus qui faisaient cruellement défaut pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Nigéria avait instauré des mesures visant à réduire la corruption et à faire échec aux flux financiers illicites, notamment par le truchement d'une politique reposant sur un compte du Trésor unique. Toutefois, la communauté internationale devait impérativement mener une action concertée, en intensifiant l'échange d'informations et en renforçant la coopération sur le recouvrement et la restitution des avoirs.

117. M. Elhiraika a indiqué que, selon le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, le continent perdait chaque année 80 milliards de dollars par l'effet de la falsification des prix, des activités criminelles et de la corruption. La CEA et l'Union africaine avaient formé un consortium pour travailler avec des acteurs extérieurs afin d'aider les pays africains à réduire les flux financiers illicites. Le renforcement des capacités revêtait un caractère particulièrement crucial pour les gouvernements africains, notamment pour remédier aux difficultés liées à la falsification des factures et des prix.

118. M. Cobham a estimé que le principal moteur des flux financiers illicites n'était pas la corruption dans les pays pauvres mais plutôt le secret financier dans les principaux centres financiers du monde, la comptabilité opaque des sociétés et l'existence de sociétés écrans anonymes. L'intervenant s'est également inquiété des activités de sollicitation des pouvoirs publics menées par les entreprises pour soustraire l'optimisation fiscale aux estimations des flux financiers illicites, y compris dans le cadre de l'objectif de développement durable n° 16.4. À l'avenir, il faudrait accroître la disponibilité et l'échange d'informations sur la propriété effective et améliorer la communication publique par pays quant aux flux financiers illicites.

119. Au cours de la discussion, les intervenants ont souligné que la résolution [71/213](#) de l'Assemblée générale relative à la promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites pour favoriser le développement durable, récemment adoptée, était un premier pas important pour lancer à l'ONU des échanges de vues intergouvernementaux sur les flux financiers illicites. Certains intervenants ont préconisé la création d'un organe intergouvernemental chargé de la lutte contre les flux financiers illicites. Les participants ont également insisté sur la nécessité de faire en sorte que la composition de ces flux soit mieux comprise. Les intervenants ont aussi mis l'accent sur le fait qu'il convenait d'intensifier les efforts de renforcement des capacités au moyen d'une coopération accrue entre les services de répression.

Débat d'experts 2 : obstacles au financement du développement durable propres aux pays en situation particulière

120. Le débat d'experts était présidé par le Vice-Président du Conseil économique et social, Cristián Barros Melet, et animé par l'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD, Magdy Martínez-Solimán. Le Ministre des finances et de la planification nationale des Tonga, Tevita Lavemaau, le Secrétaire aux finances du Ministère des finances du Bhoutan, Nim Dorji, la Directrice des affaires multilatérales du Ministère des relations extérieures de l'Angola, Margarida Rose da Silva Izata, et le Négociateur

en chef adjoint en charge des changements climatiques pour le Ministère des affaires étrangères du Costa Rica, William José Calvo Calvo, ont fait des exposés.

121. M. Martínez-Solimán a souligné que l'appui aux pays en situation particulière était au cœur des activités du PNUD et du Groupe des Nations Unies pour le développement. Il a donné l'exemple de l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières, menée conjointement par le PNUD et l'OCDE, qui aidait ces pays à retenir les ressources nationales au moyen de politiques fiscales renforcées.

122. M. Lavemaau a appelé l'attention sur les énormes contraintes structurelles auxquelles se heurtaient les petits États insulaires en développement. Pour accroître les recettes intérieures, les Tonga avaient favorisé la bonne gouvernance et instauré des taxes sur les produits ayant des effets néfastes sur la santé, dont le tabac, les aliments gras et les boissons sucrées. M. Lavemaau a fait observer qu'il convenait de soutenir le renforcement des capacités pour renforcer l'administration et les politiques fiscales, améliorer la gestion des douanes et des recettes et promouvoir une gestion plus efficace des finances publiques. En outre, la communauté des donateurs devait honorer les engagements pris en matière d'aide publique au développement et garantir aux petits États insulaires en développement un accès accru aux financements à taux réduit.

123. M. Dorji a insisté sur le fait que le Bhoutan rencontrait des difficultés particulières – faible productivité, dépendance à quelques rares produits de base et chômage des jeunes – dans la mesure où il faisait partie à la fois des pays les moins avancés et pays en développement sans littoral. Le pays mettait nettement l'accent sur la stabilité, l'état de droit, le renforcement des capacités institutionnelles, le bonheur national brut et la protection culturelle. Un appui accru s'imposait au niveau international, en particulier par la mise en place d'un régime mondial de promotion de l'investissement. Enfin, l'intervenant a estimé qu'il fallait élargir les critères d'accès aux financements à taux réduit et au commerce en franchise de droits et sans contingents, et assouplir les conditions requises pour une augmentation de l'aide pour le commerce.

124. M^{me} da Silva Izata a noté l'importance du financement public international pour compléter les efforts nationaux de mobilisation des ressources intérieures. Il convenait d'appuyer le Fonds pour l'environnement mondial, le Mécanisme transitoire de financement et la Banque de technologies pour les pays les moins avancés afin de veiller à ce que les pays en développement aient accès à des initiatives de renforcement des capacités. L'Angola appliquait un plan en 10 étapes pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés et accéder au statut de pays à revenu intermédiaire en remédiant à ses vulnérabilités économiques dans le cadre d'une transition sans heurt.

125. M. Calvo Calvo a constaté avec préoccupation que les débats relatifs aux pays à revenu intermédiaire et à la procédure de sortie de la catégorie des pays les moins avancés ne reflétaient pas la diversité et les différences des pays à revenu intermédiaire. Il a recommandé l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies pour aider ces pays à mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La stratégie prendrait en compte les vulnérabilités, les résultats économiques et l'état de mise en œuvre des objectifs convenus à l'échelle internationale.

126. Au cours du débat, les intervenants ont noté qu'il importait d'élargir l'assiette fiscale dans les pays en développement sans littoral. Ils ont également abordé les questions relatives à la création d'un environnement propice à la croissance du secteur privé, au renforcement des capacités pour les projets d'investissement bancables et à la conception de politiques publiques. Les intervenants ont mis l'accent sur la nécessité d'une méthode de mesure multidimensionnelle de la

pauvreté, qui aille au-delà du seul revenu par habitant, l'importance du financement de l'action climatique et l'intérêt d'un accès véritable aux marchés et du renforcement des capacités dans le domaine du commerce.

Dialogue multipartite

127. Le dialogue multipartite était présidé par le Président du Conseil économique et social et animé par le Directeur du Bureau du financement du développement (Département des affaires économiques et sociales), Alexander Trepelkov. Le Directeur général de la Société internationale pour le développement, Stefano Prato, la Directrice des programmes d'Equidad de Género, Emilia Reyes, la Vice-Présidente en charge du développement durable des entreprises à Citigroup (secteur privé), Hui Chan, le maire de Blantyre (Malawi), Wild Ndipo, et le maire de Beira (Mozambique), Daviz Simango, ont fait des exposés.

128. M. Trepelkov a insisté sur l'importance de l'approche multipartite dans le processus de suivi du financement du développement et présenté les axes de travail définis pour les différentes parties par le Bureau du financement du développement, nouveau mécanisme établi pour assurer la participation durable et effective de la société civile, du secteur des entreprises et des autorités locales.

129. M. Prato a décrit l'axe de travail de la société civile qui consistait à étudier les interfaces entre les secteurs public et privé. La démarche répondait aux préoccupations de la société civile quant à la sollicitation excessive du secteur privé dans mise en œuvre du programme de développement public. L'axe de travail portait sur des domaines où l'on attendait du secteur privé qu'il concoure à la fourniture de biens publics au-delà des modalités classiques des partenariats public-privé. Outre l'élaboration d'un document de réflexion sur les interfaces entre les secteurs public et privé, il s'agirait ensuite d'organiser un atelier et de réaliser une enquête. Le Groupe rendrait compte des progrès accomplis au Forum sur le suivi du financement du développement à sa réunion de 2018.

130. M^{me} Reyes a insisté sur la nécessité d'aborder la problématique hommes-femmes de façon transversale. Son intervention a porté sur les transformations structurelles qu'exigeait la réalisation de l'égalité des sexes. Elle a noté qu'il faudrait remédier aux problèmes structurels de long terme et proposé que le Groupe de réflexion interinstitutions fasse figurer dans son prochain rapport une cartographie complète des interventions politiques à envisager pour que les droits des femmes soient systématiquement pris en compte dans le programme de suivi du financement du développement.

131. M^{me} Chan, participante active aux échanges relevant de l'axe de travail consacré à l'investissement dans les objectifs de développement durable, a décrit comment des structures de financement innovantes pourraient contribuer à la réalisation d'objectifs durables. Elle a noté que, pour répondre aux besoins de financement des objectifs de développement durable, il faudrait prêter une plus grande attention à l'atténuation des risques et à la viabilité commerciale des projets. Le financement mixte pouvait attirer l'investissement privé, mais le secteur privé devrait participer d'emblée aux montages financiers.

132. M. Ndipo, un participant aux échanges relevant de l'axe de travail consacré au renforcement des finances municipales dans les pays les moins avancés, en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, a demandé que les collectivités territoriales se voient accorder le statut de partenaires dans l'élaboration de stratégies urbaines et régionales d'investissement dans les infrastructures. Il était nécessaire d'œuvrer à la décentralisation financière et de mobiliser les ressources autochtones au niveau local. M. Ndipo a estimé qu'il fallait

des cadres législatifs solides, des ressources suffisantes et des capacités techniques pour exploiter tout le potentiel local.

133. M. Simango a souligné que les gouvernements devaient impérativement tenir compte des réalités locales au moment de prendre des décisions. Au niveau local, on avait besoin de systèmes de garantie, de services bancaires et de ressources accessibles. Les villes devaient également être en mesure d'emprunter et d'améliorer leur crédit afin de planifier sur le long terme. Il convenait que les institutions de financement du développement et les banques multilatérales de développement aient un rôle à jouer pour favoriser l'accès au crédit, y compris les fonds d'adaptation et d'atténuation.

134. Au cours du dialogue, les intervenants ont jugé qu'il serait bon de poursuivre les échanges de vues sur les façons dont les autorités locales pouvaient remédier aux inégalités par l'atténuation des risques et le financement mixte. Pour le Forum de 2018, les participants ont estimé qu'il faudrait consacrer une séance au financement de l'égalité des sexes et aborder davantage les questions liées à la jeunesse. Ils ont également appelé à la prudence dans le recours aux partenariats public-privé et aux mécanismes de financement mixte.

Conclusions des forums mandatés par le Programme d'action d'Addis-Abeba et informations les plus récentes relatives aux principales initiatives volontaires lancées lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

135. Le dialogue était présidé par le Président du Conseil économique et social et animé par le Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales, Alexander Trepelkov. Le Directeur du Bureau de la planification stratégique et de l'efficacité du développement à la Banque interaméricaine de développement, Luis Miguel Castilla, la Représentante par intérim de la Banque européenne d'investissement, Carlota Cenalmor, le Président du Conseil économique et social, et le Chef du Service de l'analyse des politiques de la Division du développement durable (Département des affaires économiques et sociales), Shantanu Mukherjee, ont fait des exposés.

136. M. Castilla a mis en exergue un certain nombre d'enseignements tirés des travaux de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures : a) le fossé entre les projets et les investisseurs devait être comblé grâce à une bonne préparation des projets; b) l'adaptabilité revêtait une importance croissante dans la réussite d'un projet d'infrastructure; c) il était essentiel que les gouvernements s'engagent sur le long terme; d) les pays les moins avancés connaissaient les problèmes les plus lourds mais présentaient aussi les meilleures possibilités; e) la diversité était de nature à conférer plus d'efficacité aux politiques.

137. M^{me} Cenalmor a mis l'accent sur les mesures prises depuis la réunion de 2016 de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, dont l'augmentation sensible du nombre d'initiatives conjointes, la participation des banques nationales de développement et la reconnaissance du rôle important du secteur privé. La prochaine réunion de l'Instance se tiendrait au siège de la Banque asiatique de développement à Bali (Indonésie), en octobre 2018.

138. Le Président du Conseil économique et social a présenté quatre recommandations issues du Forum pour la coopération en matière de développement tenu en 2016 : a) la coopération au service du développement devait continuer de soutenir les plus pauvres et les plus vulnérables; b) le Forum devait promouvoir l'apprentissage des moyens d'inciter plus avant le secteur privé à repenser sa manière d'envisager la création durable de valeur ajoutée;

c) il convenait d'exploiter pleinement le potentiel de la coopération Sud-Sud;
d) il fallait améliorer le suivi et l'examen à plusieurs niveaux de l'efficacité de la coopération au service du développement.

139. M. Mukherjee a présenté une vue d'ensemble du deuxième Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, notant les grands enseignements suivants : a) compte tenu du caractère transversal de la science, de la technologie et de l'innovation au regard de tous les objectifs de développement durable, le Forum pouvait être un lieu indiqué pour débattre de la mise en œuvre d'un programme intégré; b) il était essentiel d'adopter une démarche multipartite pour mettre la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs; c) le Forum devait jouer un rôle fédérateur pour exploiter le dynamisme de différentes instances; d) il fallait soutenir les progrès obtenus dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation afin d'en étendre le bénéfice et de veiller à ce qu'une évolution rapide ne crée pas de nouveaux clivages.

140. Au cours du dialogue, les Pays-Bas ont fait le point sur l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba et le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. L'Australie a également fait le point sur un certain nombre de ses initiatives volontaires axées sur le secteur privé.

VIII. Clôture du Forum sur le suivi du financement du développement

141. Le Forum a adopté son rapport d'activité ([E/FFDF/2017/3](#)), qui contenait les conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental et des informations sur les modalités d'organisation du Forum.

142. Dans ses observations finales, le Président du Conseil économique et social a remercié tous les participants, notant l'intérêt des perspectives ouvertes par le dialogue avec les principales institutions concernées, l'importance des tables rondes ministérielles pour partager des données d'expérience sur l'intégration nationale du Programme d'action d'Addis-Abeba, et la richesse des échanges tenus durant le débat d'experts.
